

REFERENCE: CLCS.58.2011.LOS.Add.1 (Notification plateau continental)

Le 1 juillet 2025

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
Montego Bay, 10 décembre 1982**

Réception d'un addendum de la demande présentée par le Mexique  
à la Commission des limites du plateau continental  
concernant le polygone est dans le Golfe du Mexique

Le Secrétaire général des Nations Unies communique ce qui suit :

Le 19 décembre 2011, le Mexique a soumis à la Commission des limites du plateau continental, en vertu du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention, des informations sur la limite extérieure de son plateau continental au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de sa mer territoriale concernant le polygone est dans le Golfe du Mexique.

Le 30 juin 2025, le Mexique a présenté un addendum à sa demande.

Conformément au règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.2), la communication présente est transmise à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et aux États parties à la Convention, afin de rendre public le résumé de l'addendum de la demande, ainsi que les cartes illustratives et les coordonnées qui y sont incluses. Le résumé peut être consulté sur le site internet de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse suivante : [www.un.org/Depts/los](http://www.un.org/Depts/los).

